



## COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT BRETAGNE

- Parc d'Innovation de Mescoat - 29419 LANDERNEAU cedex  
Tél. 02 98 85 42 06 - Fax : 02 98 85 42 22
- 14, rue de la Troménie - BP 1427 - 29104 QUIMPER cedex  
Tél. 02 98 90 48 55 - Fax : 02 98 90 81 01
- 10 Ter, Boulevard Leclerc - 56100 LORIENT  
Tél. 02 97 21 67 64 - Fax : 02 97 21 17 32



# LOCATAIRES : SECTEUR PRIVÉ OU HLM ?

### Vous recherchez un logement ?

Sachez qu'en contrepartie de financements, le Cil Bretagne obtient des réservations HLM pour les salariés des entreprises versant leur contribution logement au Cil Bretagne.

### Nos principaux partenaires sont :



### Comment obtenir un logement HLM avec l'appui du Cil Bretagne ?

<p>Vous contactez la Mairie ou les organismes HLM</p>	<p>1- Pour savoir où se trouvent les logements qui vous intéressent, le prix des loyers et vérifier si vos revenus sont compatibles pour intégrer un logement social <i>Si vous dépassez légèrement les plafonds (jusqu'à 20%), les organismes HLM peuvent disposer d'une quotité de logements (10%) sur certains programmes.</i></p> <p>2- Faire retour à l'organisme HLM de l'imprimé de demande de logement locatif qu'il vous aura remis, dûment complété, en ayant pris soin de noter votre numéro départemental unique.</p>
<p>Vous contactez le Cil Bretagne (cf coordonnées en haut de la fiche)</p>	<p>1- En précisant votre numéro départemental unique, la localisation et les logements susceptibles de vous intéresser...</p> <p>2- Le Cil Bretagne appuie votre demande auprès de l'organisme HLM et informe votre employeur des démarches entreprises. <i>Si l'organisme HLM demande un droit d'entrée pour la réservation du logement, celui-ci est soumis à l'approbation de la Direction de l'entreprise et du Cil Bretagne. Les fonds sont prélevés sur le compte 1 % Logement de l'employeur.</i></p>

	BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS	PRÉCISIONS
FINANCER LE DÉPÔT DE GARANTIE	<p><b>SALARIÉS</b> des entreprises du secteur assujetti au 1 % Logement. (+ ou - de 20 salariés, saisonniers compris).</p> <p><b>JEUNES DE MOINS DE 30 ANS* EN FORMATION, EN RECHERCHE OU EN SITUATION D'EMPLOI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chômeurs, jeunes en formation, en CDD</li> <li>- étudiants justifiant au moment de la demande d'une convention de stage ou d'un CDD d'au moins 3 mois, ou d'un ou plusieurs CDD d'au moins 3 mois au cours des 6 derniers mois.</li> </ul> <p>(* à l'exception des fonctionnaires titularisés)</p>	<p><b>AVANCE LOCA-PASS®</b> Prêt remboursable mensuellement sans intérêts, avec un différé de paiement de trois mois.</p> <p>Obligation de remboursement anticipé en cas de départ avant la dernière échéance.</p>	<p>Elle couvre au maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 mois de loyers en principal pour le secteur du privé</li> <li>- 1 mois dans le secteur HLM ou dans les foyers.</li> </ul>
GARANTIR LE PAIEMENT DU LOYER ET DES CHARGES	<p><b>ÉTUDIANTS BOURSIERS DE L'ÉTAT</b></p>	<p><b>GARANTIE LOCA-PASS®</b> Caution solidaire d'une durée de 3 ans donnée au bailleur et couvrant 18 mois de loyers et de charges locatives.</p>	<p>Toute avance faite par le Cil Bretagne devra être remboursée par le locataire.</p>

**GAGNEZ DU TEMPS avec la saisie en ligne**